



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 24 MARS 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Rabia

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Nicolle – M Sénécal

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL FC : Mail du 19 03 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau du 22/03/25 à MONTMORENCY FC

ARGENTEUIL FC : Mail du 19 03 25

Pris note de votre information concernant l'absence des équipes du COSMO TAVERNY sur les rencontres du critérium U13 du 15/03/25

ARGENTEUIL RC : Mail du 21 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur critérium U13 – série 1 Poule D du 22/03/25 à VALLEE DE SAUSSERON ES

ARGENTEUIL RC : Mail du 23 03 25

Pris note de votre impossibilité d'effectuer la FMI sur les rencontres de critérium U12 - vos équipes 23 & 24 du 22/03/25 contre MONTMAGNY FC.

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 22 03 25

Pris note de votre réponse suite à l'appel de feuille de présence.

BEAUCHAMP AS : Mail du 23 03 25

Pris note du 3^{ème} forfait avisé de votre équipe 23 sur rencontre de critérium U12 série 3 poule C du 29/03/25 contre ARGENTEUIL RC 24. La commission déclare cette équipe forfait général

BEAUCHAMP AS : Mail du 24 03 25

Pris note de l'impossibilité de clôturer la FMI sur rencontre de critérium U12 - série 3 poule B du 22/03/25 à GARGES FCM. La commission demande au secrétariat de revenir vers vous pour clôturer la FMI et la transmettre rapidement.

BEAUCHAMP AS : Mail du 24 03 25

Pris note de l'impossibilité d'effectuer la FMI sur rencontre de critérium U10 - série 3 poule F du 22/03/25 à SARCELLES AAS suite à l'absence des identifiants de l'éducateur du club recevant.



**BEZONS USO : Mail du 16 03 25**

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur critérium U12 – Série 3 Poule C du 22/03/25 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

BEZONS USO : Mail du 21 03 25

Pris note du 3^{ème} forfait avisé de votre équipe 3 sur critérium U13 – Série 1 Poule C du 29/03/25 contre THILLAY ESM. La commission déclare cette équipe forfait général

BEZONS USO : Mail du 24 03 25

Pris note du 1^{er} forfait avisé de votre équipe 3 sur critérium U12 – Série 3 Poule C du 29/03/25 à ECOUEN FC

BONNEUIL ASC : Mail du 21 03 25

Pris note du 2^{ème} forfait avisé de votre équipe U13 sur rencontre de critérium série 1 poule C du 22/03/25 contre MONTMORENCY FC

BONNEUIL ASC : Mail du 21 03 25

Pris note du 2^{ème} forfait avisé de votre équipe U11 sur rencontre de critérium série 1 poule C du 22/03/25 à NEUVILLE AS

BRUYERES BERNES USM : Mail du 14 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U13 Poule A du 15/03/25 contre MARLY ES

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 18 03 25

Pris note du changement d'installations sportives pour toutes les rencontres à domicile : Stade du Grand Parc – Chemin de Coye à CHAUMONTEL.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 18 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U8 sur centre du plateau du 22/03 à BELLOY ST MARTIN ASC

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 20 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur rencontres de critérium U11 du 22/03 contre JOUY FC

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 19 03 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir des plateaux U6/U7 et U8/U9

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 20 03 25

Pris note de votre demande d'inversion des rencontres U12 du 22/03.

Accord du club de JOUY FC

Accord de la commission

DOMONT FC : Mail du 22 03 25

Pris note du forfait non avisé de votre équipe U13 – série 1 poule A sur rencontre de critérium du 22/03 à MONTIGNY FC

ERMONT AS : Mail du 22 03 25

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur rencontre de critérium U12 du 22/03/25 contre MONTSOULT BAILLET US. La commission attend la feuille de match papier.

EZANVILLE US : Mail du 22 03 25

Pris note de l'absence de l'équipe 5 du club d'HERBLAY ES sur rencontre de critérium U11 – Série 2 poule H du 22/03/25

FONTENAY FC : Mail du 21 03 25

Pris note du forfait avisé de vos 2 équipes U9 sur centre du plateau du 22/03 à EZANVILLE US

GARGES FCM : Mail du 20 03 25

Pris note du forfait avisé de vos 2 équipes U13 sur rencontres de critérium du 22/03 à BEAUCHAMP AS



**JOUY FC : Mail du 24 03 25**

Pris note du dépôt de la feuille de présence U8 réclamée dans FAL

JOUY FC : Mail du 24 03 25

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos 2 équipes sur rencontres de critérium U13 - série 2 poule C & D du 22/03/25 à DEUIL ENGHIEU FC

MONTIGNY FC : Mail du 21 03 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau à HERBLAY ES du 22/03/25

MONTMAGNY FC : Mail du 22 03 25

Pris note de votre demande de recevoir le centre du plateau U6/U7 prévu initialement à DEUIL ENGHIEU FC

PARMAIN AC : Mail du 22 03 25

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal les 22 & 23/03

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 18 03 25

Pris note du forfait avisé d'1 équipe U9 sur centre du plateau du 22/03 à CHAUMONTEU LUZARCHES AS

ROISSY US : Mail du 25 03 25

Pris note de votre impossibilité d'effectuer la FMI sur rencontre de critérium U12 – série 2 poule H du 22/03/25 contre ERMONT AMS, à la suite du défaut de connexion du club adverse.

ST LEU FC : Mail du 24 03 25

Pris note de la modification d'horaire du centre du plateau U6/U7 du 29/03/25. La commission modifie dans FAL mais vous demande de prévenir au plus tôt les clubs qui doivent se déplacer

ST OUEN AS : Mail du 24 03 25

Pris note de votre demande concernant les rencontres de critérium U13 reportées. La commission a reporté toutes les rencontres prévues initialement le 08/03 à la suite de la tenue du 2^{ème} du Festival Foot U13. Les modifications ont été enregistrées dans les calendriers des clubs concernés.

ST PRIX ES : Mail du 18 03 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur critérium U11 du 22/03/25 à PERSAN US

ST PRIX ES : Mail du 22 03 25

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur rencontre de critérium U10 série 2 poule B du 22/03/25 contre CERGY PONTOISE FC 3

SOISY AM FC : Mail du 22 03 25

Pris note du forfait non avisé de votre équipe sur critérium U12 du 22/03/25 à PERSAN US

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 21 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U8 sur centre du plateau du 22/03 à GOUSSAINVILLE FC

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 21 03 25

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U9 sur centre du plateau du 22/03 à FOSSES UF

VEXIN AS : Mail du 21 03 25

Pris note du 1^{er} forfait avisé de votre équipe U13 sur rencontre de critérium série 1 poule E du 22/03/25 contre MAGNY FC

VEXIN AS : Mail du 21 03 25

Pris note du 1^{er} forfait avisé de votre équipe 22 sur rencontre de critérium U10 série 2 poule B du 22/03/25 à PERSAN US





VIARMES ASNIERES OL : Mail du 21 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur critérium U11 – série 2 Poule E du 22/03/25 contre PIERRELAYE ES

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 24 03 25

Pris note du 2^{ème} forfait avisé de vos équipes 22 & 23 sur critérium U10 – série 3 Poules E & F du 20/03/25 à MONTIGNY FC

PLATEAUX U9

La commission rappelle que les plateaux pour les U9 des 5 avril et 24 mai auront lieu en format foot à 8.

Vous pourrez consulter les centres très prochainement dans FAL ou sur le site du DVOF – EPREUVES – FOOT ANIMATION & LOISIRS – U9 phase 3

FESTIVAL FOOT U13

Finale Départementale du Samedi 5 Avril 2025

La phase finale du Festival Foot U13 aura lieu Samedi 5 Avril 2025 sur les installations du club de l'ES HERBLAY.

Pour rappel, toutes les feuilles de présence devront être envoyées au DVOF Lundi 31 Mars 2025 à 16h00 au plus tard.

Les équipes sont attendues pour **8h45**, munies de leur feuille de présence dûment complétée (en cas de changement de joueurs) ainsi que la liste des joueurs ou joueuses licencié(es) issue de Footclubs (avec la photo).

Le tirage au sort des premières rencontres a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire en visioconférence du lundi 24 mars.

OSNY FC 1
ST LEU FC 1
GARGES FCM 1
ST OUEN AS 1
VAUREAL FCM 1
ARGENTEUIL RC 2
ST BRICE FC 1
FRANCONVILLE FC 1
COSMO TAVERNY 1
VILLIERS FC 1
PERSAN US 1
ENTENTE SSG 1
HERBLAY ES 2
CERGY PONTOISE FC 1
DEUIL ENGHIEU FC 1
SARCELLES AAS 1

ARGENTEUIL RC 1
CERGY PONTOISE FC 1
COSMO TAVERNY 1
SARCELLES AAS 1
ERAGNY FC 1
ST BRICE FC 1
ENTENTE SSG SAM 1
ERMONT AMS 1





COUPE DU COMITE U12

4^{ème} Tour Samedi 5 Avril 2025

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les premiers de chaque centre seront qualifiés pour la Phase Finale Départementale du 8 Mai 2025

Les documents concernant l'organisation de ce 4^{ème} tour seront envoyés par mail sur la messagerie officielle des clubs à compter du Jeudi 27 Mars 2025.

[La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres](#)

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 14 AVRIL 2025 à 16 Heures dernier délai

Après vérification administratives, les équipes classées 1^{ère} de chaque centre, seront qualifiées pour la Finale Départementale du 8 Mai 2025.

Centre 1	St OUEN AS	Centre 2	SARCELLES AAS	Centre 3	GONESSE RC	Centre 4	ERMONT AMS
St Ouen AS 1		Sarcelles AAS 1		Entente SSG 1		Ermont AMS	
St Ouen AS 2		Sarcelles AAS 2		Deuil-Engline FC 1		St Brice FC 1	
Cergy-Pontoise FC 1		Cormeillais ACS 1		Entente Beaumont Mours 1		Argenteuil RC 1	
Franconville FC 1		Beauchamp AS 1		Gonesse RC 1		Argenteuil RC 4	





CHALLENGES U10 & U11

3^{ème} Tour du Samedi 29 Mars 2025

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début de la Jonglerie à 9h30 (réalisée impérativement le début des rencontres)

Début des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)
- Poule de 3 : 2 x 12 minutes

Après vérification administrative, l'équipe classée 1^{ère} de chaque centre sera qualifiée pour la Finale Départementale prévue le 17 Mai 2025 (une seule équipe par club maximum)

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour seront envoyés par mail sur la messagerie officielle des clubs à partir du Mardi 11 Mars 2025.

[La commission vous rappelle l'obligation de respecter l'ordre des rencontres](#)

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 14 AVRIL 2025 à 16 Heures dernier délai

[La commission rappelle également aux clubs centres de transmettre tous les documents au secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 14 Avril 2025 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction.](#)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

CHALLENGE U10

[Pour ce 3^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres. Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.](#)

Centre 1 Cergy-Pontoise FC	Centre 2 Montmorency FC	Centre 3 Ecoen FC	Centre 4 Cormeillais ACS
Goussainville FC 1	Osny FC 1	Entente SSG 1	Persan US 1
Cosmo Taverny 1	Osny FC 2	Jouy le Moutier FC 1	Cormeillais ACS 2
Cergy-Pontoise FC 2	Montmorency FC 1	Herblay ES 2	Argenteuil RC 2
Cergy-Pontoise FC 1	Vexin AS 1	Ecoen FC 1	Argenteuil RC 1

Centre 5 Franconville FC	Centre 6 Soisy-A.M FC	Centre 7 Champagne SFC	Centre 8 Adamois Ol
St Brice FC 3	St Ouen AS 1	Deuil-Enghien FC 1	Montigny FC 1
St Brice FC 1	Soisy-A.M FC 1	Champagne SFC 1	Adamois Ol 1
Franconville FC 1	Ermont Ams 1	St Leu FC 1	Sarcelles AAS 2
St Prix ES 1	Villiers le Bel FC 1	St Leu FC 2	Sarcelles AAS 3





CHALLENGE U11

Pour ce 3^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres. Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Centre 1	Argenteuil FC	Centre 2	Argenteuil RC	Centre 3	Gonesse RC	Centre 4	Herblay ES
	Argenteuil FC 1		Argenteuil RC 1		Gonesse RC 1		St Leu FC 1
	Adamois OL 2		Argenteuil RC 2		Gonesse RC 2		St Leu FC 2
	Marly la Ville ES 1		Entente SSG 1		Eaubonne CSM 2		Herblay ES 1
	Osny FC 3		Beauchamp AS 1		Champagne SFC 1		Bruyères-Bernes USM 1

Centre 5	Garges FCM	Centre 6	Méry-Mériel FC	Centre 7	Beaumont-Mours ENT	Centre 8	Ermont AmS
	St Prix ES 2		Deuil-Enghien FC 1		Jouy le Moutier FC 1		Ermont AmS 1
	St Brice FC 1		Méry-Mériel FC 1		Goussainville FC 1		Cergy-Pontoise FC 1
	Garges FCM 1		Villiers le Bel FC 1		Beaumont-Mours ENT 1		Sarcelles AAS 1
	Garges FCM 2		St Ouen AS 1		Beaumont-Mours ENT 2		Sarcelles AAS 2

MATCHS REMIS AU 10 MAI 2025

CRITERIUM U11 Série 1 Poule B

PARMAIN AC 1 vs ENTENTE BOISSY CHARS 1 : match n° 30168293

CRITERIUM U12 Série 2 Poules A & B

EAUBONNE CSM 21 & 22 vs ERMONT ACF 21 & 22 : matchs n° 30177457 & 30177485

CRITERIUM U13 Série 2 Poules A & B

EAUBONNE CSM 1 & 2 vs ERMONT ACF 1 & 2 : matchs n° 53049641 & 53049669

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U6/U7 du 15 03 25

BOUFFEMONT AC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°5 à BOUFFEMONT FC





GARGES FCM : 1^{er} appel de la de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°5 à BOUFFEMONT FC

GONESSE RC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°5 à BOUFFEMONT FC

ERAGNY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°7 à CORMEILLAIS ACS

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°15 à GOUSSAINVILLE FC

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°15 à GOUSSAINVILLE FC

GROSLAY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°16 à GROSLAY FC

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°16 à GROSLAY FC

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°18 à MONTMORENCY FC

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°19 à PIERRELAYE FC

VEXIN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°19 à PIERRELAYE FC

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°20 à PUISEUX LOUVRES FC

ST BRICE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°23 à SAINT BRICE FC

THILLAY ESM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°25 à THILLAY ESM

SARCELLES AAS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°25 à THILLAY ESM

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITERIUM U10

BEZONS USO 21 – 22 & 23 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30157396 – 30157439 & 30157498 – critérium U10 série 3 poules A – B & C du 22/03/25 contre ADAMOIS OL 21 - 22 & 23

THILLAY ESM 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30148264 – critérium U10 série 1 poule B du 22/03/25 contre FOSSES UF 22

SURVILLIERS AVENIR 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30148266 – critérium U10 série 1 poule B du 22/03/25 contre MONTSOULT BAILLET US 21

ST BRICE FC 22 & 23 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30149394 & 30149439 – critérium U10 série 2 poules E & F du 22/03/25 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS 21 & 22





JOUY FC 23 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30149441 – critérium U10 série 2 poule F du 22/03/25 contre MONTMAGNY FC 24

FRANCONVILLE FC 23 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30149529 – critérium U10 série 2 poule H du 22/03/25 contre GONESSE RC 23

CRITERIUM U11

ST OUEN AS 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 53043169 & 53043219 – critérium U11 série 2 poules A & B du 22/03/25 contre MENU COURT AS 1 & 2

PERSAN US 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 53043170 – critérium U11 série 2 poule A du 22/03/25 contre ST PRIX ES 1

ST LEU FC 2 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30174723 – critérium U11 série 2 poule H du 22/03/25 contre VILLIERS FC 3

CRITERIUM U12

ERMONT AMS 23 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30186610 – critérium U12 série 1 poule B du 22/03/25 contre MONTSOULT BAILLET US 21

THILLAY ESM 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30176225 – critérium U12 série 1 poule C du 22/03/25 contre MARCOUVILLE CITY CPA 21

ERMONT ACF 21 & 22 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30177454 & 30177482 – critérium U12 série 2 poules A & B du 22/03/25 contre PUISEUX LOUVRES FC 21 & 22

VAUREAL FCM 21 & 22 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30177455 & 30177483 – critérium U12 série 2 poules A & B du 22/03/25 contre CERGY PONTOISE FC 23 & 24

ARGENTEUIL RC 22 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30177993 – critérium U12 série 3 poule A du 22/03/25 contre MONTMAGNY FC 21

ENTENTE BEAUMONT MOURS 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30177995 – critérium U12 série 3 poule A du 22/03/25 contre BEZONS USO 21

CRITERIUM U13

SARCELLES AAS 2 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 53049596 – critérium U13 série 1 poule E du 15/03/25 contre FRETTOISE ES 1

VAUREAL FCM 21 & 22 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 53049586 & 53049667 – critérium U13 série 2 poules A & B du 22/03/25 contre CERGY PONTOISE FC 2 & 3

ENTENTE SSG 3 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 53049721 – critérium U13 série 2 poule D du 22/03/25 contre ARGENTEUIL FC 4





2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U8/U9 Niveau 1 du 08 03 25

ST OUEN AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8-U9 sur le site n°3 à OSNY FC

PLATEAU U8 Niveau 2 du 08 03 25

ENTENTE BOISSY CHARS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°9 à MAGNY FC

ST OUEN AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°9 à MAGNY FC

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°11 à MONTMORENCY FC

PONTOISIENNE JS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°13 à PONTOISIENNE JS

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°14 à ROISSY US

PLATEAU U9 Niveau 2 du 08 03 25

BEAUCHAMP AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°1 à AS ERAGNY FC

PONTOISIENNE JS : 2^{ème} r appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°1 à AS ERAGNY FC

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°3 à COSMO TAVERNY

MAGNY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°14 à ENTENTE SSG

GROSLAY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°15 à SOISY AM FC

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°16 à ST BRICE FC

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITERIUM U11

ROISSY US 23 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 30164132 – critérium U11 série 2 poule H du 15/03/25 contre ERMONT AMS 3





CRITERIUM U12

BRUYERES BERNES USM 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 30176116 – critérium U12 série poule A du 15/03/25 contre MARLY ES 21

MARCOUVILLE CITY CPA 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 30176218 – critérium U12 série 1 poule C du 15/03/25 contre ROISSY US 21

ST PRIX ES 22 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 30176219 – critérium U12 série 1 poule C du 15/03/25 contre PERSAN US 21

ST BRICE FC 24 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 30177420 – critérium U12 série 2 poule D du 15/03/25 contre DEUIL ENGHIEU FC 22

CRITERIUM U13

PUISEUX LOUVRES FC 1 & 2 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 53049633 & 53049661 – critérium U13 série 2 poules A & B du 15/03/25 contre ARGENTEUIL FC 1 & 2

ST BRICE FC 3 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 53049716 – critérium U13 série 2 poule D du 15/03/25 contre DEUIL ENGHIEU FC 3

AMENDES

EAUBONNE CSM : Absence non excusée sur le centre n° 6 du Festival Foot U13 à DEUIL ENGHIEU FC le 08/03/25
Amende : 25€

SARCELLES AAS 3 : Absence non excusée sur le centre n° 11 du Festival Foot U13 au COSMO TAVERNY le 08/03/25
Amende : 25€

BEZONS USO : Forfait Général de votre équipe 3 sur critérium U13 – Série 1 Poule C après parution des calendriers.
Amende : 50€

BEAUCHAMP AS : Forfait Général de votre équipe 3 sur critérium U12 – Série 3 Poule C après parution des calendriers.
Amende : 50€

JOUY FC : 1^{er} Forfait de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 53049694 & 53049722 – critérium U13 – Série 2 Poules C & D du 22/03/25 contre DEUIL ENGHIEU FC 2 & 3
Amende : 15€ x 2 = 30€

ST PRIX ES 21 : Non réception de la feuille de match n° 53043364 – critérium U10 du 08/03/25 contre VAUREAL FCM 21
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

GOUSSAINVILLE FC 21 & 22 : Non réception des feuilles de matchs n° 30149308 & 30149344 – critérium U10 du 08/03/25 contre ECOUEN FC 22 & 23
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€ x 2 = 104€

BEZONS USO 21 – 22 & 23 : Non réception des feuilles de matchs n° 30157387 - 30157430 & 30157489 – critérium U10 du 08/03/25 contre DEUIL ENGHIEU FC 22 – 23 & 24
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances





Amende : 52€ x 3 = 162€

VALLEE DU SAUSSERON 1 & 2 : Non réception des feuilles de matchs n° 30163981 & 30164030 – critérium U11 du 01/03/25 contre MONTMORENCY FC 1 & 2

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€ x 2 = 104€

APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaitent organiser les différentes finales départementales suivantes :

Festival Foot U13 le Samedi 5 Avril 2025 à HERBLAY ES
Stade des Beauregards - Route de Pierrelaye

Challenge U10 & U11 le Samedi 17 Mai 2025

Coupe du Comité U12 le Jeudi 8 Mai 2025

Journée Nationale des Débutants le Samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le
Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée)

Prochaine Réunion Lundi 31 Mars 2025

